Lucie Jouannard et Achille Bourdon pour

Syvil architectures

Grands ensembles et programmation

Débat sur la séparation programme - projet

P02 | QUARTIERS DE DEMAIN

Perspective 02

Syvil Architectures

Grands ensembles
et programmation
Débat sur la séparation
programme - projet

Équipe

Syvil architectures
+ Urbanova
+ Atelier Isla
+ Camille Gaches
+ Albert & Co
+ Milae
+ INGERIF
+ Betelec
+ Bellastock

Contact

mail@syvil.eu

Site

Le Mans, quartier des Sablons

Projet

Restructuration de l'immeuble de bureaux « Le Laffitte », de son rez-de-chaussée commercial et d'une moyenne surface alimentaire, et aménagement des espaces publics attenants

Lancée à l'initiative du Président de la République, la consultation internationale Quartiers de demain a mobilisé tout au long de l'année 2025 trente équipes pluridisciplinaires – architectes, urbanistes, paysagistes – dans dix quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'objectif : faire de l'aménagement et de l'architecture des leviers d'accélération des transitions socio-écologiques, revaloriser l'héritage bâti des quartiers prioritaires et engager de nouvelles méthodes de co-construction des projets avec les habitants.

Les Perspectives Quartiers de demain sont le fruit de cette immersion inédite. Réflexions situées, mises en perspectives et propositions concrètes – écrites par les concepteurs eux-mêmes – elles abordent les grands enjeux rencontrés au cours de la consultation : la réhabilitation des grands ensembles du XX^{e} siècle, l'aménagement par le paysage, le plaisir d'habiter son logement et son quartier, l'adaptation face au changement climatique, l'inclusion et la participation citoyenne, etc.

Les Perspectives Quartiers de demain constituent une mémoire vivante de la consultation internationale, fruit d'une année de mobilisation autour des quartiers prioritaires des politiques de la ville.

L'histoire des grands ensembles et celle de la programmation sont intimement liées. La programmation, entendue comme une activité visant à rationaliser les processus de construction, se développe en France à partir des années 1950, au moment des grandes entreprises planificatrices des Trente Glorieuses, dont les grands ensembles constituent l'une des manifestations les plus visibles.

Plusieurs outils de programmation urbaine sont alors mis en place pour accompagner l'ampleur du programme de construction engagé : les Zones à urbaniser en priorité (ZUP), instruments d'aménagement et d'équipement de nouveaux terrains ; les Programmes de modernisation et d'équipement (PME), destinés à organiser la planification économique ; ou encore la grille Dupont, référentiel programmatique permettant de déterminer les équipements nécessaires à un quartier en fonction du nombre d'habitants.

Dans les grands ensembles, la programmation découle ainsi directement d'objectifs nationaux planifiés, sans véritable prise en compte des spécificités locales. Ce caractère descendant et ces mécanismes technocratiques ont historiquement été au cœur de l'opposition aux grands ensembles.

Depuis la création de l'ANRU en 2004, alors même que l'époque est beaucoup moins marquée par la planification nationale, les grands projets de rénovation urbaine menés sur ces territoires continuent parfois de susciter des controverses, notamment dans la mesure où la décision de démolir des bâtiments reste souvent prise dans un cadre technique, dont les habitants sont exclus.

Dans la lignée des grands ensembles, la programmation de la rénovation urbaine est descendante et puissante. Elle s'impose. Aux habitant·e·s, comme au projet. Elle le devance, prévoit des démolitions parfois importantes avant même que cela ne soit justifié par un projet urbain.

C'est ce qu'il s'est passé dans le quartier Gagarine à Romainville. En 2018, un premier projet prévoyait une démolition massive de l'existant : seules 3 tours du quartier devaient être conservées. En 2020, une nouvelle équipe municipale, portée par la fronde des habitants demande un arrêt du projet initial et sa refonte complète. Après quelques coups partis, le projet est révisé avec l'appui d'un comité citoyen, associé depuis à chaque étape du projet qui s'avère désormais conserver un nombre bien plus important de bâtiments existants.

La question habitante

La prise en compte des habitant·e·s apparaît très tôt dans la critique des grands ensembles. Simone et Lucien Kroll – farouches opposants à cet urbanisme – en sont deux figures majeures. Dès les années 1960-1970, ces architectes développent une critique acerbe de son caractère standardisant. Ils déplorent que les habitant·e·s soient maintenu·e·s dans une posture passive, tenu·e·s à l'écart de la fabrication de leur lieu de vie.

Précurseurs de l'architecture participative, ils défendent une approche dans laquelle la forme architecturale s'adapte aux besoins et à la singularité de chacun des habitant·e·s, dans un processus de négociation et de co-création. Certain·e·s commentateur·rice·s ont qualifié leur approche de « kamikaze ». Cette expression suggère que cet urbanisme, parce qu'il suscite rejet et désaffection, finit par s'auto-détruire. Les Kroll prônent ainsi une rupture avec l'homogénéité formelle des grands ensembles, par l'adjonction de volumes rapportés, parfois auto-construits, qui brouillent progressivement la lecture des formes initiales jusqu'à les démanteler :

« Le nom donné à cette démarche est « l'urbanisme kamikaze », attaque de bombardier en piqué visant à mutiler les bâtiments jusqu'à les rendre méconnaissables en changeant leur forme, leur usage » [1]

Près de quarante ans plus tard, le collectif Construire (Patrick Bouchain, Loïc Julienne, Nicole Concordet, Sébastien Eymard, Chloé Bodart et Denis Favret) défend à nouveau l'idée que les habitant·e·s ont un rôle à jouer dans la conception et l'évolution de leur lieu de vie. Dans l'ouvrage manifeste *Construire ensemble le grand ensemble*, publié en 2010, ils affirment que les habitant·e·s, bien que locataires, devraient pouvoir participer à l'amélioration de leur logement et décider de travaux en fonction de leurs besoins.

Quelques années plus tard, le collectif remporte un appel d'offres restreint pour la rénovation de soixante maisons initialement menacées de démolition dans le cadre d'un projet de l'ANRU. Sophie Ricard, alors jeune architecte du collectif, assure pendant trois ans une « permanence architecturale » afin de co-construire le projet avec les habitant·e·s.

Aujourd'hui, elle est l'une des figures majeures de cette démarche, qui a marqué le paysage de l'architecture et de l'immobilier ces dernières années par sa radicalité et par l'engagement considérable qu'elle implique. Cette approche suppose une présence prolongée sur le site de projet afin de mieux en comprendre les dynamiques et d'en dessiner les contours de sa transformation :

1 Tony Schuman, « La réhabilitation de la ZUP de Perseigne à Alençon. Participation, prise de pouvoir et urbanisation » in *Les Annales de la recherche urbaine*, 1989, n°44-45, pp.40-48

« la permanence architecturale devient alors le levier pour accompagner en amont le politique et le technicien à l'écriture de celle-ci, et ainsi relier les phases et les acteurs de la commande et de sa réalisation, souvent distendus et dissociés ».[2]

À travers une immersion quasi totale, elle permet de programmer les usages au fil de l'eau, avec les habitant·e·s et les acteur·rice·s du territoire, dont certain·e·s n'auraient pu être identifié·e·s en amont.

La permanence architecturale constitue en quelque sorte l'aboutissement de recherches d'alternatives à ce « programme » tout-puissant qui s'impose au projet sans possibilité de dialogue ou d'itération avec les usager·ère·s ou les autres parties prenantes d'un territoire. Elle s'inscrit en opposition directe avec les modes de fabrication initiaux des grands ensembles. Concrètement, elle remet en question l'idée d'une prédéfinition complète des besoins à laquelle succéderait mécaniquement le projet architectural.

Elle synchronise programme et projet. En cela, elle s'inscrit à contre-courant d'une séparation des activités de programmation et de conception, en usage en France depuis la loi MOP.

Histoire de la séparation programme et projet

La loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite loi MOP, adoptée en 1985[3], entérine le principe d'une séparation stricte entre le programme et le projet. Le premier relève désormais de la seule responsabilité du maître d'ouvrage, le second de celle de l'architecte. L'objectif est alors de s'adapter à la multiplication des acteurs de l'immobilier et de responsabiliser les maîtrises d'ouvrage en leur confiant l'établissement du cahier des charges de leurs opérations.

Si ce cadre de travail demeure la référence pour les architectes comme pour les maîtrises d'ouvrage publiques, il apparaît souvent dépassé ou trop contraignant aux yeux de nombreuses maîtrises d'ouvrage privées.

Élaborée dans un contexte économique durci par les crises des années soixante-dix, cette séparation entre programme et projet répondait également à un objectif de maîtrise des coûts et des budgets. Dans cette perspective, il a été considéré que l'architecte n'occupait pas une position suffisamment neutre pour porter la charge de la programmation : son mode de rémunération, proportionnel au montant du marché de travaux, pouvait en effet être perçu comme une incitation à surdimensionner les besoins.

Garantir la qualité architecturale par le respect d'un processus de conception rigoureux constituait l'autre dimension fondamentale de cette loi. Ce fonctionnement, bien rodé, continue d'apporter la preuve de son efficacité. Les nombreux prix d'architecture attribués à des bâtiments de maîtrise d'ouvrage publique, comparativement à ceux issus de la commande privée, en témoignent.

Cependant, la séparation entre programme et projet a également contribué à éloigner les architectes du champ de la programmation, fragilisant leur position dans la commande privée. Celle-ci tend d'ailleurs souvent à se désengager de la programmation, ou à adopter une approche très prescriptive et générique qui finit par phagocyter l'architecture.

Les projets immobiliers suivent ainsi une définition en entonnoir. La maîtrise d'œuvre intervient à la suite d'études pré-opérationnelles de programmation au cours desquelles l'essentiel des paramètres est déjà vérifié, afin que les prestations demandées soient compatibles avec le budget du maître d'ouvrage et que l'architecte puisse en assurer la traduction spatiale.

Le caractère descendant de la programmation sur le projet constitue dès lors un levier de contrôle déterminant sur l'architecture, dont l'architecte se trouve largement exclu. Paradoxalement, lorsque des incertitudes persistent autour du programme, les reprises d'études pèsent fortement sur son processus de travail et conduisent souvent à un surinvestissement.

La qualité du résultat – comme celle des conditions d'intervention de l'architecte – demeure donc étroitement dépendante de la qualité du programme. Celui-ci peut être le fruit d'une enquête patiente et située sur le terrain, comme celui d'un document générique reproduit d'opération en opération, dont les considérations répondent avant tout à des exigences de rentabilité.

Programmation ouverte

Dans un article sur l'histoire de la programmation architecturale et urbaine, la chercheure Jodelle Zetlaoui-Léger nous apprend que la réalisation du Centre Pompidou fut une étape majeure dans la formalisation de la réforme de la loi MOP[4]. Il s'agit d'un des premiers grands équipements culturels français à avoir fait l'objet d'un cahier des charges programmatique, établi en vue du grand concours international de 1971. Une mission de préfiguration fut confiée à un haut fonctionnaire proche de Georges Pompidou : Robert Bordaz avant que le programme final ne soit élaboré avec l'appui d'experts en 1970. Il définit trois grands principes : la programmation multiple (mêlant un musée d'art moderne, une grande bibliothèque publique, un centre de création industrielle, un centre musical), la flexibilité des espaces et l'ouverture à tous les publics. Le Centre Pompidou est une œuvre architecturale majeure du XX^{e} siècle. Preuve en est que la définition d'un pro-

2 Sophie Ricard, Édith Hallauer et Hugo Martin, *La permanence architecturale*, https://lecoleduterrain.fr/maniere-de-faire/la-permanence-architecturale/

3 La loi MOP a été abrogée en 2018 pour être intégrée au Code de la commande publique qui en prolonge les grands principes.

4 Jodelle Zetlaoui-Léger, « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, 2009

gramme peut bien devancer l'architecture sans en mettre en péril la qualité, bien au contraire.

Programmation fermée

Mais dans le monde de l'immobilier financiarisé que nous connaissons, c'est malheureusement le programme générique qui domine le plus souvent. Dès l'amont du projet, les acteur·rice·s de l'industrie immobilière cherchent à maximiser le rendement et à minimiser le risque à travers des prescriptions verrouillées et intangibles.

Dans ce cadre, l'architecte intervient tardivement et sa capacité de conseil s'en trouve neutralisée. Il ou elle apparaît alors comme un·e simple prestataire chargé·e de formaliser les plans et les façades, sans véritable itération avec le programme.

Lorsque l'amont du projet devient pour lui ou pour elle une boîte noire – dans laquelle l'ensemble des paramètres sont déjà verrouillés par des normes environnementales, de sécurité ou d'accessibilité, par des principes de montage, des bilans financiers ou des coûts de construction – l'architecte perd sa capacité de conseil et de synthèse. Or cette capacité à articuler contraintes multiples et implications spatiales constitue précisément le cœur de sa valeur.

On peut ainsi reprocher à cette succession programmation–projet d'être le terreau d'une standardisation excessive de l'architecture, dans la mesure où elle peut s'établir sans réelle prise en compte des singularités du site ni des usages.

Par ailleurs, la réhabilitation, qui s'impose désormais comme une nouvelle condition d'exercice, vient rebattre les cartes. La spécificité d'un bâtiment existant rend souvent difficile une programmation entièrement optimisée d'un point de vue financier. Dans ce contexte, l'ajustement des coûts passe par une lecture précise et spatiale de « ce que peut l'existant ».

La projection d'un programme *ad hoc* peut en effet générer de nombreuses contraintes lorsqu'il entre en conflit avec l'organisation inhérente au bâtiment. L'architecte devient alors un·e acteur·rice indispensable pour faire parler le bâtiment et orienter la programmation vers des usages adaptés.

Réhabilitation

La réhabilitation, comme les enjeux de concertation, appelle ainsi à une resynchronisation des temps du programme et de ceux du projet. Dans ce cadre, l'architecte devrait être repositionné·e dans le processus de programmation, au-delà des périmètres dont il ou elle est habituellement responsable, ce qui lui conférerait davantage de pouvoir.

Une telle posture pourrait être perçue comme totalisante, voire considérée comme contraire au processus démocratique. En réalité, dans un cadre sain où l'architecte propose et le maître d'ouvrage dispose, et dans le contexte où les projets sont astreints à la plus grande efficacité, il est dans l'intérêt de tous que l'architecte soit mieux informé·e et en capacité de produire la meilleure synthèse possible de l'ensemble des dimensions du projet.

L'enjeu qui paraît aujourd'hui le plus prégnant est plutôt celui d'une responsabilisation accrue de l'architecte et de la redistribution du risque dans une opération. Plus il ou elle propose, plus l'architecte s'expose. Sa responsabilité paraît déjà suffisamment importante pour qu'on hésite à lui ajouter celle de la programmation.

Il n'en demeure pas moins que la séparation entre programmation et conception n'a rien d'intrinsèquement nécessaire.

Paysage invisible

Lorsque nous défendons cette position, il est moins question de la défense d'intérêts corporatistes que de la qualité et de la pertinence des projets urbains et architecturaux. Notre propos plaide pour une meilleure reconnaissance d'un processus itératif et pour le repositionnement de l'architecte dans un faisceau de dimensions suffisamment large pour lui permettre de retrouver une véritable capacité de proposition.

Cela interroge à la fois la compétence et l'appétence des architectes pour ces questions, alors même qu'on les a encouragés, depuis plusieurs décennies, à investir prioritairement les questions de forme et d'esthétique plutôt que celles – pourtant fondamentales – de la programmation.

Les équipes sont généralement jugées sur une offre formelle figée plutôt que sur leur capacité à s'inscrire dans une dynamique de projet. Or, lorsque l'architecture devient une simple résultante non maîtrisée d'une profusion de contraintes divergentes, le produit d'optimisations réglementaires, économiques et techniques, ce ne sont plus des projets qui portent en eux la qualité spatiale et urbaine que l'on serait en droit d'attendre. Ce sont des projets subis.

Quand l'architecte intervient en bout de chaîne, uniquement nourri de conclusions prédigérées dont il ne connaît ni ne maîtrise les tenants et aboutissants, il se trouve dépossédé de sa force de proposition.

Il existe en réalité un paysage invisible de déterminants : un orgware (contraction d'« organisation » et du suffixe *-ware*, désignant l'ensemble des éléments liés à un système). Ce concept renvoie à l'abondance de conditionnements qui s'imposent à l'architecture au-delà du seul contexte physique du site de projet.

Dans un texte de 2001 intitulé *La conspiration du réel*, Valéry Didelon le définit ainsi :

« *L'orgware est un faisceau de déterminants économiques, politiques ou administratifs qui façonne un paysage invisible de contraintes et d'opportunités (datascape). La topographie culturelle est jugée plus déterminante encore que la topographie naturelle.* »[5]

Enquête

Décrypter ce paysage invisible nécessite une véritable enquête. Dans notre pratique, nous cherchons à comprendre au mieux l'ensemble des dimensions d'un projet afin de formuler une réponse plus juste et plus circonstanciée.

Dans le cadre de Quartiers de demain, nous avons été interrogés sur l'avenir du bâtiment de bureaux Le Laffitte, au cœur du quartier des Sablons au Mans. C'est notamment à travers l'analyse des dynamiques de marché et des stratégies d'investissement potentielles que nous avons identifié certains partis pris architecturaux.

Le marché des bureaux au Mans est peu dynamique et principalement concentré aux abords de la gare et de l'université. Le Laffitte doit donc adopter un positionnement différenciant pour avoir une chance d'exister. Une forte divisibilité permettrait par exemple d'accueillir de plus petites entreprises. Nous proposons ainsi l'ajout d'un dispositif de coursives permettant de fractionner les plateaux en petites cellules traversantes, là où un plateau de bureaux classique offrirait des espaces mono-orientés, sans prolongement extérieur. L'idée d'une livraison « coque brute », c'est-à-dire sans aménagement intérieur réalisé en amont de la commercialisation, vient compléter une offre qui se veut plus souple que celle proposée ailleurs.

Notre proposition pour Le Laffitte cherche ainsi à répondre à la plus grande diversité possible de besoins et anticipe la possibilité d'un fractionnement maximal des plateaux, notamment en vue d'une éventuelle vente à la découpe. L'objectif est double : faciliter la commercialisation, tout en permettant à la collectivité de se dessaisir progressivement des locaux afin de récupérer son investissement, tout en pérennisant la présence d'entreprises sur site.

L'orgware est pour nous indissociable de ce que nous entendons par « programmation ». Le terme peut revêtir plusieurs sens : celui de la destination générale d'un bâtiment, comme celui d'un document technique prescriptif. Mais nous l'entendons ici avant tout comme une enquête ou une étude préliminaire, initialement dirigée par le maître d'ouvrage, qui permet de consolider progressivement des propositions.

Cette enquête ne peut se limiter aux seules dimensions physiques et palpables du projet. Elle doit également s'étendre, selon nous, au paysage invisible de l'orgware. C'est à travers elle que se dessinent les usages possibles du futur bâtiment, mais aussi que s'identifient les leviers susceptibles de donner de la qualité au projet.

La participation de l'architecte à cette enquête ne signifie pas que ces leviers sont uniquement spatiaux. D'autres dimensions – économiques, réglementaires ou de gestion – peuvent avoir des conséquences spatiales qu'il est essentiel d'identifier. C'est dans cette acception de la programmation que nous pensons que l'architecte devrait se réinvestir, afin de faire face aux écueils de la standardisation.

Il s'agit peut-être d'enrichir la programmation d'une dimension de progressivité : accompagner la réalisation du bâtiment, approfondir les questionnements et identifier de nouveaux leviers d'action, sans pour autant prédéfinir trop fermement l'architecture.

Posture

À force de pratique et d'expérience, certains architectes connaissent parfaitement les différentes dimensions du paysage invisible de leurs projets. On pense notamment aux agences ayant une pratique assidue de la construction de logements sociaux. Elles en maîtrisent les ressorts : ratios, dimensionnements, problématiques de gestion et de maintenance, réglementations et normes. Elles anticipent et proposent. Ce sont des architectes spécialistes.

Le positionnement de Syvil ne relève pas de la spécialisation, qui ne suppose ni une capacité d'adaptation particulière, ni une grande souplesse. Notre posture consiste plutôt à chercher, pour chaque projet, à remonter au maximum ses différentes dimensions et à cultiver une capacité de positionnement.

Dans la répétition, cette démarche peut conduire à une forme d'expertise. Mais elle n'est pas incompatible avec la possibilité d'aborder, avec un regard de détective, de nouveaux sujets. En ce sens, nous ne sommes ni expert·e·s ni spécialistes, mais explorateur·rice·s. Notre rôle reste celui de la créativité, de la mise en relation et de la synthèse. Nous proposons. Le maître d'ouvrage, les habitant·e·s et leurs élu·e·s disposent.

Au fond, la question est celle de la relation entre programme et projet. Il nous paraît essentiel de réintroduire de la souplesse dans les processus, de favoriser une définition progressive du programme et de considérer le projet comme un processus. Il s'agit de réfléchir à la manière dont programmation et projet peuvent se nourrir mutuellement, dans une dynamique d'enrichissement réciproque, plutôt que de se confronter ou de se contraindre dans un rapport de force stérile.

5 Valéry Didelon, « La conspiration du réel », *Le Visiteur*, 2001

Projet-processus

Nous défendons une approche itérative et négociée dans laquelle programmation et projet se définissent parallèlement. La forme architecturale répond ainsi à une logique argumentée, étayée par des raisons rationnelles liées à des nécessités urbaines, fonctionnelles et économiques.

Il s'agit avant tout pour l'architecte d'énoncer clairement les grands partis pris du projet et de rendre lisibles les hypothèses qui sous-tendent sa mise en forme, afin de les soumettre au débat qui accompagne l'avancement de tout projet. Un dialogue fructueux doit ainsi s'établir entre la forme et les raisons programmatiques. Dans ses premières phases, le projet demeure une préfiguration, un guide.

Il ne s'agit pas pour autant de renoncer à l'idée de la maîtrise d'une œuvre par son auteur·rice : le projet reste une proposition de l'architecte. Cependant, cette approche implique une cristallisation plus tardive de l'image du projet que dans un cadre où la programmation serait entièrement prédéfinie. Ce n'est pas tant une « image » qui est proposée qu'une prise de position.

Si la construction des grands ensembles et leur rénovation alimentent aujourd'hui un débat sur la question de savoir qui programme et pour qui, ces situations constituent aussi des terrains privilégiés pour expérimenter de nouvelles articulations entre programme et projet. C'est dans cet esprit que nous avons construit notre proposition pour Le Laffitte : celle d'un projet-processus.

Les Perspectives Quartiers de demain

Ylé
Ancrages locaux et pédagogie écologique

Atelier Marion Talagrand
L'approche de la micro-histoire

Obras
Bricolage et maintenance : retrouver le droit commun à la ville

Studio Gang
La Chaufferie, une infrastructure de soin

Lab705
Concertation et participation

Perrault + MBL architectes
Connecter les sols + Dédensifier de l'intérieur

La Soda + E. Bonduelle
De la machine à l'outil : pour une architecture conviviale

Devaux & Devaux
De la nécessité de l'équipement culturel dans la transformation des QPV : penser la relation dedans-dehors

Devaux & Devaux + Freaks + I. Chervet
De la réparation à l'habitabilité : méthode d'intervention sur le patrimoine bâti et paysagers des QPV

Osty et associés
De l'accompagnement des usages dans l'espace public

L'Anton & Associés
Dessiner le temps

L'Anton & Associés
Du « sauvage protégé » à la ville-écosystème programmée

Ylé
Du trottoir à la cour d'école : la ville à hauteur d'enfant

Alep paysagistes
Eau et trame bleue

l'AUC
Espaces ouverts contre espaces verts

Atelier Marion Talagrand
Les espaces publics à intensité variable

Agence Traverses + Estudi Martí Franch
L'existant – L'attendu et l'inattendu – L'imprévisible

LIN
L'exosquelette

Sara de Gouy + Vurpas
Fabriquer la ville à hauteur d'enfants

Syvil architectures
Faire coque neuve : construire pour le changement

Studio Gang
France & États-Unis : Regards croisés sur les quartiers prioritaires

Ilex
Gestion commune

Syvil architectures
Grands ensembles et programmation

Sergison Bates + Atelier Hart Berteloot
Habiter par les meubles : une lecture de l'espace domestique

Folléa-Gautier
Justice nourricière dans les quartiers populaires

51N4E
Maintenir et prendre soin

XDGA
Manifeste du vide

dadour de pous
Mettre en relation

Cathrin Trebeljahr
Ouvrir graduellement l'école sur le quartier

Ilex
Un parc pour et avec les enfants

Agence Réseau(x) + Vurpas
Le paysage contemporain : Vers un es-parc public généralisé

Cathrin Trebeljahr
Penser la cour de récrée

BASE
Une pièce en plus

La Soda + E. Bonduelle
La place des enfants dans la « pensée collective » et l'espace public dans les QPV

LIN
Le podium productif

Batlle I Roig
Politique de l'eau

Batlle I Roig
Politique des nouvelles centralités

l'AUC
Pour des quartiers hospitaliers

h2o
La préfiguration

Topotek1
Principes d'intervention minimale

Perrault + MBL architectes
Programmation en vases communicants et agilité des usages

Osty et associés
Les qualités du vide

Folléa-Gautier
Refaire quartier par le vivant

Atelier du Rouget
Régénérer Lodève en ville éponge

Lab705
Rénover avec et auprès des habitants

51N4E
Renverser le regard

Topotek1
La requalification de l'espace

Paola Viganò
La révolution des structures faibles

dadour de pous
S'acclimater

Raum404 + Estran
S'adapter

Paola Viganò
Se rematérialiser : une ville pensée par le corps

grue + XDGA
Le sol comme récit

Atelier du Rouget
La soustraction positive

Obras
Sur les synergies d'usages et la constitution de l'espace public

Estudi Martí Franch
Transformer la ville avec les brigadistes jardiniers : un projet pour les lisières naturbaines

Sergison Bates + Atelier Hart Berteloot
La transition de la polychromie

Alep paysagistes
Vers des nuits bienveillantes pour les quartiers de demain

BASE
La ville des enfants

h2o
Vivre avec les saisons

Raum404 + Estran
Zéro déchet

Comité des partenaires du programme

- Cité de l'architecture et du patrimoine
- Banque des territoires
- Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
- Union sociale pour l'habitat (USH)
- Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA)
- Fédération française du paysage (FFP)
- Association des maires de France (AMF)
- Club Ville Aménagement
- Intercommunalités de France
- Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville
- Ville & Banlieue
- France Urbaine
- Réseau national des aménageurs (RNA)
- Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE)
- Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)
- Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MICQP)
- Comité d'histoire de la politique de la ville
- Institut de la concertation et de la participation citoyenne (ICPC)
- École du renouvellement urbain (ERU)
- Efficacity
- France Ville et Territoire Durable

Retrouver l'ensemble des Perspectives Quartiers de demain
sur www.quartiers-de-demain.archi.fr

Contact : quartiers-de-demain@developpement-durable.gouv.fr

978-2-488069-04-5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

epau

Tour Séquoia
1 place Carpeaux 92055
La Défense Cedex
Tél. : +33(0)1 40 81 93 27
epau.fr
quartiers-de-demain.archi.fr

Fruit d'un dialogue interministériel, le programme Quartiers de demain est porté par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, le ministère de la Culture, le ministère de la Ville et du Logement. Il est conduit par le groupement d'intérêt public l'Europe des projets architecturaux et urbains, en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, la Cité de l'architecture et du patrimoine, la Banque des territoires et le Conseil national de l'ordre des architectes.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Partenaires

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

anct agence nationale de la cohésion des territoires

BANQUE des TERRITOIRES

mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

ORDRE DES ARCHITECTES

CITÉ ARCHITECTURE & PATRIMOINE